

● (1530)

Qu'est-ce que cela signifie par rapport au bill que nous étudions aujourd'hui? A mon avis, en tout premier lieu, que les nouvelles propositions du président Nixon soient, en réalité, adoptées ou non, une partie des sommes que le gouvernement perdra par suite de la réduction des impôts s'acheminera vers le Trésor américain. Si nous suivons l'argument du ministre des Finances, la réduction des impôts se traduira par des bénéfices énormes pour les sociétés et certaines d'entre elles auront à subir l'imposition du gouvernement américain. Cependant, même si les propositions de Nixon devaient être adoptées par le Congrès des États-Unis, nous risquons de perdre plusieurs millions de dollars par année d'impôts possibles qui s'achemineraient vers le Trésor américain. Je me réfère évidemment à la mesure législative proposée portant sur les sociétés fugitives. La plus grande partie des réductions d'impôt que prévoit la présente mesure législative retournerait sans doute au Trésor américain. En vertu de cette mesure législative, sauf erreur, une filiale américaine établie au Canada et qui vend au moins 25 p. 100 de ses produits aux États-Unis et qui fait de nouveaux investissements ou s'agrandit de 20 p. 100 est assujettie à un impôt qui doit être versé aux États-Unis.

Nous savons tous que bon nombre d'entreprises canadiennes de fabrication ou de transformation qui appartiennent aux Américains sont de la catégorie des entreprises qui revendent 25 p. 100 ou plus de leur production aux États-Unis. Si cela devait arriver et si le taux réel de l'impôt en vigueur dans le pays étranger, le pays étranger étant dans les circonstances le Canada, était inférieur à 80 p. 100 du taux d'impôt américain, alors il serait possible évidemment que certaines de ces sociétés versent des impôts au Trésor américain; c'est-à-dire, si notre taux d'impôt est inférieur à 80 p. 100 de celui des États-Unis.

Actuellement, le taux d'impôt des sociétés américaines se situe à 48 p. 100. Le seuil ou 80 p. 100 du pourcentage susmentionné, serait de 38.4 p. 100. Le bill C-192 diminuerait les impôts sur le revenu des sociétés à 40 p. 100. Aussi à prime abord semble-t-il que nous serions préservés. Cependant, si vous ajoutez à cela les répercussions des amortissements rapides pour une période de deux ans—50 p. 100 par année—vous constatez que le taux réel d'impôt pour bon nombre de ces sociétés serait inférieur à 38.4 p. 100 et elles pourraient ainsi fort bien se voir forcées de payer l'impôt au Trésor américain en vertu de ce plan des filiales incontrôlées proposé par le président Nixon. Donc, si cela arrive, quel sera l'effet de ce bill? L'argent provenant des impôts qui aurait pu aller dans le Trésor canadien ira dans celui des États-Unis. Je pense qu'il s'agit là d'un aspect du bill que le gouvernement et les députés doivent étudier très sérieusement avant de l'adopter.

Il paraît que les nouvelles propositions fiscales de Nixon renferment une deuxième possibilité qui pourrait nous toucher si ce bill est adopté. Ces nouvelles propositions pénaliseraient les sociétés américaines exploitées à l'étranger si les concessions fiscales sont trop importantes aux yeux de l'administration américaine. Si on ajoute nos réductions d'impôt, nos amortissements rapides et dans beaucoup de cas, certains autres dégrèvements, l'on constate que certaines sociétés canadiennes se situeront dans la catégorie des sociétés trop importantes dans les nouvelles propositions présentées par le président Nixon. Ces sociétés peuvent être assujetties à l'impôt américain comme si elles étaient réellement exploitées aux États-Unis. Si je comprends bien, cela fonctionne comme ceci: si les concessions fiscales sont trop importantes, alors le

Loi de l'impôt sur le revenu

gouvernement américain entre en jeu et dit à ces sociétés qu'elles seront imposées comme si elles étaient exploitées aux États-Unis; elles ne seront pas seulement imposées sur les profits qu'elles versent à la société mère aux États-Unis.

Si cette proposition était adoptée, il serait de nouveau fort possible que beaucoup de fonds passent du Trésor canadien au Trésor américain. C'est un autre point que la Chambre devrait étudier sérieusement lorsqu'elle examinera les propositions fiscales concernant les sociétés dont nous sommes saisis, car à quoi sert de réduire les impôts des sociétés exploitées au Canada si une partie des bénéfices doit aller non pas aux Canadiens sous forme de création d'emplois, etc., mais plutôt au Trésor des États-Unis, advenant que les propositions du président Nixon prennent force de loi aux États-Unis.

Voilà qui me préoccupe très sérieusement dans le bill à l'étude. Je pense que c'est une raison de plus, qui vient s'ajouter à toutes les autres qu'il peut y avoir, pour que ce bill ne soit pas adopté mais qu'il soit défait et retiré de la Chambre des communes. A mon avis, il y a d'autres raisons pour que le bill sur l'impôt des sociétés ne devienne pas loi. L'une d'elles ce sont les profits réalisés par les sociétés dans notre pays. J'ai déjà dit que les bénéfices des sociétés ont augmenté de 53 p. 100 au cours du premier trimestre de cette année. Cette augmentation est la plus forte depuis douze ans. Nous constatons également que les bénéfices des sociétés se sont accrus de 20 p. 100 de 1971 à 1972. Nous savons qu'ils ont augmenté de 16 p. 100 de 1969 à 1971. Aussi, si l'on examine le cas d'un certain nombre d'entreprises du pays, on se rend compte que sans les diminutions d'impôt, elles font quand même d'énormes bénéfices; elles peuvent toujours obtenir un bon rendement de leurs investissements; elles peuvent toujours agrandir leurs usines et leurs installations et elles n'ont, à mon avis, certainement pas besoin d'une autre diminution d'impôt.

Permettez-moi de citer à titre d'exemple le cas des cinq ou six principales entreprises canadiennes de fabrication et de transformation. J'ai pris ces exemples dans le *Financial Post*, dans les relevés des bénéfices de certaines sociétés canadiennes de fabrication et de transformation. On y donne des chiffres comparatifs pour le premier trimestre de 1973 et de 1972. Ces résultats montrent l'évolution du revenu net après impôts en se basant sur l'ancien barème. On constate, par exemple, que les bénéfices de Goodyear Tire and Rubber ont augmenté de 15.6 p. 100 après impôts au cours du premier trimestre de cette année, par rapport au premier trimestre de 1972. Burns Foods a eu une augmentation de bénéfices de 29.7 p. 100, et nous savons tous que le prix des aliments augmente. Les bénéfices de la Consolidated Bathurst Corporation se sont accrus de 184.2 p. 100 après impôts. La Fleetwood Corporation a eu une augmentation de bénéfices de 218 p. 100 et Hawker Siddeley Canada, de 243.7 p. 100.

Je pourrais citer des exemples à l'infini, mais je pense que même ces quelques exemples, ainsi que l'augmentation générale de 53 p. 100 au cours du premier trimestre de cette année montrent à la Chambre et au pays qu'une autre diminution de l'impôt sur le revenu des sociétés est absolument inutile pour le moment. Cela n'accroîtra nécessairement pas la capacité de concurrence de nos entreprises. Cette mesure ne créera pas nécessairement un plus grand nombre d'emplois au Canada. Au contraire, certaines sociétés feront peut-être plus de bénéfices et les recettes du Trésor américain s'accroîtront davantage. Les